



# Cabinet DIAG-IMMO 77

9 Av James de Rothschild 77164 FERRIERES EN BRIE

Téléphone : 01 64 66 90 68 - Télécopie : 01 64 66 90 68 - Portable : 06 08 09 07 91. diag-immo77@orange.fr

## CONSTAT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE D'UN IMMEUBLE BATI.

Décret n° 96-97 modifié du 07/02/96 - Conforme à l'Arrêté du 22 Août 2002 – D'après la norme NF X 46-020

Nota : La personne dénommée par la norme NF X 46-020 « opérateur de repérage » soit « un contrôleur technique au sens du code de la construction et de l'habitation, ou un technicien de la construction et de l'habitation, ou un technicien de la construction ayant contracté une assurance professionnelle pour ce type de mission » et satisfaisant aux obligations de compétence justifiant de sa capacité à effectuer les missions de repérage.

Dossier n° :

### A - Désignation de l'immeuble

Code Postal :                      Commune :

Adresse (N°, nom de la rue, de la voie, lieu-dit) :

Porte :

Bât :

Etage :

Section cadastrale

Lot N° : 24

Appartement

NC

Lot N° : 27

Cave

**SPECIMEN**

### B - Désignation du demandeur

Nom :

Adresse (N°, nom de la rue, de la voie, lieu-dit) :

Code Postal :

Commune :

Qualité du demandeur (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

### C - Désignation de l'opérateur de repérage

Nom : **Jocelyn BAGOE**

Assurance Professionnelle : HISCOX

N° Contrat en Resp.Civ.Prof. : **HA RCP0078926**

Certificat N° : **N° 1817677**

Date de validité : 25 avril 2013

Délivré par : **BUREAUX VERITAS CERTIFICATION**

### D - Conclusion

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante (au sens de l'annexe 13\_9 du code de la Santé Publique).**

>> Pour les parties communes : cf le diagnostic amiante des parties communes.

### E - Observations

**NEANT**

Nom de l'opérateur  
**Jocelyn BAGOE**

Date de l'établissement de ce constat  
Fait à **FERRIERES EN BRIE**  
Le

Signature de l'opérateur  
**Jocelyn BAGOE**

**Cabinet DIAG-IMMO 77**

BP 42

77607 MARNE LA VALLEE

CEDEX 03

Ce constat de repérage de matériaux et produits contenant de l'amiante, est établi en 1 seul exemplaire original.  
Ce document reste la propriété de la SOCIETE DIAG-IMMO 77 jusqu'à son paiement intégral

## F - Désignation de la Mission

En application de la **Loi SRU n° 2000-1208** du 13 Décembre 2000 **Art. 176** modifiant le code de la santé publique **Art. L. 1334-7**, du **Décret n° 96-97** du 07 Février 1996, modifié par : le **Décret n° 97-855** du 12 Septembre 1997, le **Décret n° 2001-840** du 13 Septembre 2001, le **Décret n° 2002-839** du 3 Mai 2002.

Etablir un constat « Amiante » à l'occasion d'une vente d'un immeuble bâti suite au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Le repérage est effectué d'après la **Norme AFNOR NF X 46-020**, sur les matériaux et produits figurant sur la liste définie, dans l'annexe du décret N° 2002-839.

Conditions de la visite La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.

Aucun diagnostic antérieur n'a été réalisé avant la mission.

Clause de validité **Seuls le paiement et l'intégralité du rapport original peuvent engager la responsabilité de la Société DIAG-IMMO 77.**

Le présent rapport ne peut en aucun cas être utilisé comme un repérage préalable à la réalisation de travaux.

## G - Accompagnateur

Le repérage des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante a été effectué en présence de : en présence du propriétaire

## H - Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer dans le cadre de la mission

**- Annexe 13-9 du Décret N° 2002-839 du 3 Mai 2002**

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
<b>1. Parois verticales intérieures et enduits</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Murs et poteaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Flocages, enduits projetés, revêtements durs des murs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton+plâtre)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cloisons, gaines et coffres verticaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Flocages, enduits projetés, panneaux de cloison</li> </ul>
<b>2. Planchers, plafonds et faux plafonds</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Plafonds, Gaines et coffres horizontaux, poutres et charpentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faux-plafonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Panneaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Planchers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dalles de sol</li> </ul>
<b>3. Conduits, canalisations et équipements</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduit, calorifuges, enveloppes de calorifuge</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Clapets / Volets coupe-feu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clapets, volets, rebouchage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Porte coupe-feu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Joints (tresses, bandes)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vide-ordure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduits</li> </ul>
<b>4. Ascenseur, monte-charge</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Trémies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Flocage</li> </ul>

## I - Identification de l'immeuble contrôlé – descriptif des substrats présents ou des revêtements utilisés

Désignation	Sol Caractéristiques	Murs Caractéristiques	Plafond Caractéristiques
1er étage - 24 - Entrée	Parquet bois	Peinture	Peinture
1er étage - 24 - Placard 1	Bois	Peinture	Peinture
1er étage - 24 - Couloir	Parquet bois	Peinture	Peinture
1er étage - 24 - Cuisine	Carrelage	Peinture	Peinture
1er étage - 24 - Salle à manger	Parquet bois	Peinture	Peinture
1er étage - 24 - Salon	Parquet bois	Peinture	Peinture
1er étage - 24 - Chambre 1	Parquet bois	Peinture	Peinture

Désignation	Sol Caractéristiques	Murs Caractéristiques	Plafond Caractéristiques
1er étage - 24 - Dégagement placard	Moquette jonc de mer	Peinture	Peinture
1er étage - 24 - Chambre 2	Moquette jonc de mer	Peinture	Peinture
1er étage - 24 - Placard 2	Bois	Peinture	Peinture
1er étage - 24 - Salle de bain + wc	Carrelage	Carrelage	Peinture
1er étage - 24 - Toilettes	Carrelage	Peinture	Peinture
1er étage - 24 - Chambre 3	Moquette jonc de mer	Peinture	Peinture
1er étage - 24 - Salle d'eau	Carrelage	Carrelage	Peinture
1er étage - 24 - Dressing	Moquette jonc de mer	Peinture	Peinture
S.sol - 27 - Cave	Terre battue	Briques	Hourdis

**J - Ouvrages , parties d'ouvrage non accessibles, parties d'immeubles n'ayant pu être visitées et justification.**

Etage	Locaux	Raisons
	<b>PLAFOND PLENUM ENTREE COULOIR SALLE DE BAIN ET CUISINE</b>	<b>Inaccessible</b>

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque mur de chaque pièce : A, B, etc.... A est le mur de la porte par laquelle on entre, puis on tourne dans le sens des aiguilles d'une montre.

*La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage. Notre **responsabilité** ne saurait être engagée pour les parties d'ouvrage auxquelles nous n'avons pas eu accès*

**K - Etat de Conservation des Matériaux et Produits « contenant de l'Amiante »**

**SANS OBJET**

**L - Traçabilité des prélèvements**

**SANS OBJET**

**M - Contrôle des documents fournis**

**NEANT**